



HALTE-GARDERIE PARENTALE ASSOCIATIVE

2014/2015

Règlement intérieur (extrait)

**67 Rue Jacques Prévert - 95320 Saint Leu la Forêt - 01 39 60 10 87 -
loupandises95@gmail.com**

LES LOUPANDISES

La halte-garderie « Les Loupandises » est **PARENTALE et ASSOCIATIVE** : lieu d'éveil, de jeu et de socialisation. Elle accueille les enfants de 1 an à 6 ans pendant la journée, selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures d'accueil par semaine (l'enfant devra avoir 1 an au jour de l'inscription). Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année.

Notre capacité d'accueil est de 15 enfants le matin, 15 enfants l'après-midi, et de 12 enfants pour le déjeuner.

La place de la famille est au cœur de notre projet.

La structure est gérée par un bureau composé de parents élus lors de l'assemblée générale annuelle, parents ACTIFS et BENEVOLES.

LA VIE DE LA HALTE-GARDERIE

La vie de la halte-garderie est organisée et animée par 3 SALARIEES QUALIFIEES

La halte-garderie ne pourrait pas accueillir les enfants sans la gentillesse, le travail et l'énergie de :

- Jacqueline Chommeloux, Educatrice Spécialisée et Directrice de la Halte-garderie
- Isabelle Le Lay, Infirmière Puéricultrice
- Marie-Laure Roquier, Aide-Auxiliaire de Puériculture

La responsabilité de la halte-garderie est assurée par Mme Jacqueline Chommeloux. En son absence, c'est Mme Isabelle Le Lay qui prend le relais. Ces deux référentes sont aidées dans leurs tâches par Marie-Laure Roquier et le parent de permanence.

Ces professionnelles sont le principal interlocuteur des familles et s'investissent beaucoup pour offrir aux enfants l'accueil, la disponibilité et l'éveil dont ils ont besoin pour s'épanouir.

Activités proposées

Jeux libres (poupées, duplo, dînette, voitures, etc.)

Exploration sensori-motrice (toboggan, tunnel, mur d'escalade, etc.)

Activités manuelles (pâte à modeler, coloriage, crayonnage, bricolage, gommettes, peinture, etc.)

Activités d'éveil corporel (motricité)

Éveil musical

Jeux éducatifs (encastremets, loto, etc.)

Coin lecture

Jeux d'extérieur (tricycle, toboggan, jeux d'eau, etc.)

Il n'y a pas de programme défini à l'avance, les activités sont proposées ponctuellement et collectivement. Les activités sont organisées en fonction de la période (Noël, carnaval, Pâques, etc), du temps (jeux extérieurs quand le temps le permet), de l'âge et la motivation des enfants !

Déroulement de la journée

- 8h45-9h15 : Arrivée des enfants
- 9h15-10h : Jeux
- 10h-10h20 : Collation apportée par le parent de permanence
- 10h20-11h45 : Jeux
- 11h45 : Départ des enfants en ½ journée matin et arrivée des enfants en ½ journée après-midi + repas
- 12h-13h45 : Déjeuner des enfants et des professionnelles
- 13h45 : Départ des enfants en ½ journée matin + repas et Arrivée des enfants en ½ journée après-midi
- 13h45-14h : Coucher des enfants ou jeux en fonction des enfants
- 14h-16h : Jeux ou sieste en fonction des enfants
- 16h-16h45 : Goûter
- 16h45 : Départ des enfants

FUNCTIONNEMENT PRATIQUE DE LA HALTE

1. Horaires d'ouverture de la garderie

La halte-garderie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Elle est fermée pendant les vacances scolaires, selon le calendrier national (zone C), et les jours fériés.

Les horaires d'accueil des enfants sont :

- **8h45 – 11h45**
- **13h45 – 16h45**

Pas d'entrées ni de sorties entre 11h45 et 13h45, la porte d'entrée sera fermée à clef.

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement ces horaires afin de ne pas perturber les enfants déjà présents.

2. Arrivée à la halte

- L'enfant est attendu le jour d'accueil prévu en respectant les horaires d'ouverture de la halte.
- Les parents sont tenus de fermer immédiatement derrière eux la grille d'entrée (avec le loquet),
- Merci de vous présenter au visiophone en donnant votre nom,
- Les parents sont tenus de fermer la porte d'entrée ainsi que la petite barrière de sécurité située à l'entrée de la halte-garderie. Toute négligence de leur part engagerait leur responsabilité en cas d'accident.
- **Les poussettes ne doivent pas stationner trop longtemps dans l'enceinte de la halte.**

Arrivée dans l'enceinte des Loupandises

- Chaque enfant doit être muni d'un SAC MARQUE A SON NOM contenant :
 - le doudou marqué,
 - une paire de chaussons marqués,
 - un biberon d'eau marqué si besoin,
 - une tenue de rechange marquée,
 - un lainage et manteau marqués,
 - et le goûter, au nom de l'enfant
- S'il y a un repas ou un goûter, les parents devront, après avoir enfilé des sur-chaussures (dans un sac à gauche de l'entrée), déposer l'ensemble dans le frigo de la cuisine (un étage repas, un étage dessert, un étage goûter).
- **L'enfant est attendu dans l'enceinte de la garderie vêtu de ses chaussons.**

3. Adaptation de l'enfant

- **L'adaptation débutera dès le 1^{er} jour d'accueil de l'enfant** et sera organisée par Jacqueline Chommeloux, la Directrice de la Halte-garderie et Isabelle Le Lay. Elle se fera sur un à deux temps d'accueil de l'enfant dans la semaine, sur 2 à 4 semaines. Elle débutera par 1 heure avec un parent, puis, progressivement, se terminera par la totalité du temps d'accueil sans parent, en fonction de la facilité ou non d'adaptation de l'enfant.
- Elle reste un moment privilégié **d'écoute, de dialogue et de recueil d'informations** visant à une meilleure **connaissance mutuelle**.
- **La finalité de cette période reste l'acceptation de la séparation de l'enfant avec ses parents** et plus largement avec sa famille, et réciproquement.
- **L'adaptation est facturée au réel** de la présence de l'enfant (toute heure commencée est due)
- **Le bien être de l'enfant et du groupe étant au cœur de nos préoccupations, les professionnelles et le bureau se réservent le droit de modifier le temps d'accueil de votre enfant s'ils estiment que celui-ci n'est pas encore prêt pour la totalité du temps d'accueil souhaité.**

Importance des permanences des parents

• Fonctionnement

Une permanence se déroule sur une demi-journée (8h45-11h45 ou 13h45-16h45). Le nombre de permanences est fonction du temps d'accueil de l'enfant. **Elles sont obligatoires, sous peine d'exclusion de l'enfant.**

Merci de vous inscrire sur le créneau de votre choix, sur le tableau affiché à l'entrée de la halte-garderie, et de noter ce rendez-vous dans vos agendas !

En cas d'annulation les parents doivent prévenir directement les professionnelles, faire leur maximum pour trouver un remplaçant et se réinscrire pour une prochaine fois.

Si le parent de permanence n'est pas présent, nous rappelons que la halte est susceptible de fermer ponctuellement ses portes.

Le parent de permanence est là pour apporter son soutien aux professionnelles :

- Par sa disponibilité auprès des enfants (sauf en cas de besoin, éviter de répondre à son téléphone portable).
- Par ses idées de jeux, ses recettes de cuisine, ses idées bricolages, ses musiques, ses lectures, ses danses, etc, toutes les bonnes idées sont les bienvenues !... Les talents divers des parents sont toujours accueillis avec grand plaisir : si vous souhaitez partager cela avec un groupe d'enfants, n'hésitez pas à nous en parler pour que nous organisions au mieux un moment qui sera exceptionnel pour les enfants.
- Le parent de permanence ne s'occupe ni du déjeuner, ni du change, ni du coucher des enfants ; tout ceci est laissé aux soins des salariées, habituées aux habitudes de chaque enfant.
- Si le parent est de permanence le matin, il est chargé d'apporter la collation de 10 heures (gâteaux, fruits ou autre + boisson) pour les 15 enfants du groupe.

Ce sera aussi pour lui l'occasion d'observer et de découvrir son enfant dans sa relation avec les autres.

• Calcul du nombre de jours de permanences (par famille)

- 4 permanences annuelles pour une demi-journée de garde par semaine
- 6 permanences annuelles pour un jour de garde (ou 2 demi-journées) par semaine
- 8 permanences annuelles pour un jour et demi de garde par semaine
- 10 permanences annuelles pour deux jours de garde par semaine

4. Absences

- Absence pour raison médicale : elle doit être impérativement signalée au plus tard le jour même avant 9h15 (afin de permettre aux enfants sur liste d'attente d'être accueillis en cas de places disponibles).

Les parents s'engagent à ne pas amener l'enfant en cas de maladie contagieuse ou de fièvre : nous ne pourrons pas l'accueillir au sein de la halte-garderie. Si une maladie se déclare à la halte-garderie, les parents sont avertis ; s'ils sont absents, le médecin de la halte-garderie ou celui de la famille est contacté. Un traitement peut être administré à l'enfant, si les parents fournissent une prescription médicale. Il est nécessaire de fournir un certificat médical en cas de régime particulier. En cas d'accident, la responsable de la halte-garderie demandera l'intervention des Pompiers ou du Service Médical d'Urgence (SMUR) afin de transporter l'enfant à l'hôpital le plus proche.

- Absence contractualisée : elle doit être impérativement signalée 15 jours avant, afin de satisfaire les demandes en liste d'attente.

5. Départ

L'enfant n'est rendu qu'à la personne qui l'a confié à la halte-garderie, ou à une personne désignée par elle et pouvant le justifier (une carte d'identité peut être demandée). Le personnel devra au préalable être informé de ce changement

CONDITIONS D'ADMISSION

La halte-garderie accueille, de façon régulière, ponctuelle ou d'urgence, les enfants dont les parents sont prioritairement domiciliés à Saint Leu la Forêt, ou dans les communes voisines en fonction des places disponibles.

1. L'inscription

L'inscription se fait auprès du bureau des Loupandises dès la fin de l'année scolaire (des journées d'inscription seront organisées). Les demandes sont satisfaites en fonction de l'ordre d'inscription et des places disponibles.

2. Calcul de la participation financière

La cotisation annuelle est de 50€ par famille.

Le calcul de la participation financière des familles s'effectue à partir :

- du temps d'accueil annuel contractualisé de l'enfant (en heures) :

Le temps d'accueil est contractualisé annuellement (année scolaire) déduction faite des congés hors périodes scolaires

- du taux horaire défini à partir de vos ressources annuelles et du barème CNAF

Déductions autorisées :

Dans le cadre d'un accueil régulier, les seules déductions possibles à compter du premier jour d'absence sont :

- l'hospitalisation de l'enfant, sur présentation d'un bulletin d'hospitalisation ;
- la fermeture exceptionnelle de l'établissement.

Dans ces cas, les heures d'absence ne sont pas facturées aux familles.

Sur présentation d'un certificat médical, une déduction est effectuée à partir du quatrième jour d'absence en cas de maladie supérieure à trois jours. Le délai de carence comprend le premier jour d'absence et les deux jours calendaires qui suivent. Vous devez présenter un certificat médical le plus rapidement possible et à tout le moins dès le retour de votre enfant.

Pendant les trois premiers jours d'absence, la production d'un certificat médical n'a pas d'effet sur la facture en cas d'accueil régulier. Les heures d'absence correspondant aux trois premiers jours sont facturées aux familles.

Facturation :

La facturation se fait le dernier jour ouvré du mois ; le prélèvement a lieu quelques jours après.

Toute facture non payée de plus de 30 jours se verra majorée d'une pénalité de retard de 10% du montant facturé. Le non paiement de la facture ou un retard de plus de 3 mois entraînera obligatoirement la résiliation du contrat et/ou la radiation au sein de la structure qui sera avisée par lettre recommandée.

Signature du contrat d'accueil définitif 1 mois après son entrée à la halte-garderie

Il s'agit d'un contrat écrit, conclu avec la famille pour la durée de l'inscription dans la structure, sur la base de ses besoins : durée et fréquence de l'accueil de l'enfant, et engagement des parents

L'ENGAGEMENT DES PARENTS

Les Loupandises est une halte-garderie parentale associative : en inscrivant votre enfant, vous faites désormais partie de cette association. Pour la bonne marche de la structure, nous vous demandons donc de respecter les engagements ci-dessous :

- a. Assurer les permanences dont vous avez la charge, prévenir en cas d'annulation et faire votre maximum pour trouver un remplaçant (cf page 4).
- b. Verser une cotisation annuelle non remboursable en cas de désistement.
- c. Payer vos factures dans les délais impartis.
- d. Etre présents à l'Assemblée Générale prévue par l'Association. En cas d'absence, signer un pouvoir.
- e. Prévenir en cas d'absence de votre enfant.
- f. Emmener son enfant régulièrement à la halte selon le contrat signé. En cas de non-régularité de présence sans justification valable, l'équipe des Loupandises peut, après entretien avec la famille, diminuer l'accueil ou arrêter l'inscription si la situation continue.

Le non respect de ces différents engagements peut remettre en cause l'accueil de votre enfant.

Je soussigné(e)

déclare avoir lu l'engagement ci-dessus et l'accepte dans sa totalité.

Fait à

Le

SIGNATURE DES PARENTS :

***La Halte-garderie reste à tout moment à votre écoute
pour tout renseignement ou question
→ à la halte-garderie au 01 39 60 10 87 à partir de 17h
→ par mail à notre adresse loupandises95@gmail.com***